

M. Philippe CLERIS,

membre de la Société des Antiquaires de Normandie, correspondant local de la SPPEF

A l'attention de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Normandie

Objet : la restitution du 4<sup>ème</sup> côté de la place de la République à Caen, disparu en 1944. Un projet d'une haute ambition symbolique et architecturale.

Monsieur,

Le maire de Caen, M. Joël BRUNEAU ainsi que son équipe municipale, ont confirmé lors d'une réunion publique le 18 mars 2016, le projet très ambitieux de redonner à la place de la République (ancienne place Royale) la volumétrie qu'elle possédait avant les bombardements de 1944, par la restitution d'une façade d'architecture sur l'emprise au sol de l'ancien hôtel de ville (ancien grand séminaire fondé par Saint Jean Eudes au XVII<sup>e</sup> siècle). Cet emplacement, actuellement occupé par un parking sous les tilleuls depuis la fin des années 1960, est hautement symbolique pour l'histoire urbaine de Caen puisqu'il s'agit de la dernière grande friche encore subsistante après les ravages des bombes libératrices de 1944 et qu'elle correspond au lieu où se trouvait, avant-guerre, la centralité institutionnelle de la ville (hôtel de ville, bibliothèque municipale et musée des beaux-arts).

Bâtir, à nouveau, à cet endroit consiste donc à refermer symboliquement la dernière blessure urbaine liée à la Seconde Guerre Mondiale, clore ainsi 70 ans d'Après-Guerre en restaurant des aménités urbaines qui n'avaient toujours pas été rétablies depuis pour diverses raisons (par exemple : projet de reconstruction d'un hôtel de ville sur place avorté en 1950).

Mais cet enjeu, fondamental en soi, est, dans ce qui nous a été communiqué par la municipalité, subordonné à l'actuelle urgence de relance de l'attractivité du centre-ville de Caen vis-à-vis de l'offre des zones commerciales de la périphérie ainsi qu'à une nécessaire modernisation des espaces publics avant l'arrivée prochaine du tramway en 2019.

Pour ce qui concerne la place de la République, le projet consiste en la création d'un hall commercial d'environ 5600 mètres carrés dédié au commerce alimentaire sur la friche évoquée ci-dessus, la création d'un parking souterrain de 400 places (avec destruction du sous-sol archéologique constitué par les fondations de l'ancien séminaire) et la requalification de la place elle-même par la restitution de l'unité de l'espace urbain, des sols et plantations dont les divers états sont connus par de nombreux documents anciens, afin de faire réapparaître, dans l'espace vécu des Caennais, l'ancienne Place Royale, créée au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle suivant l'ordonnancement architectural précis et rigoureux défini dès 1635-1637 par le maître-voyer Etienne Gondouin.

Sur le fond, nous ne pouvons qu'approuver et nous réjouir de cette approche qui est la seule qui soit à la hauteur des enjeux qu'impose l'actuel état des lieux plutôt dégradé ( une place

dont il manque un côté, des architectures masquées par une végétation inadaptée et pour partie en mauvais état phyto-sanitaire , des aménagements de médiocre qualité ayant mal vieilli, liés au premier parking souterrain créée à Caen sous cette place dans les années 1970: on pensera, par exemple, à cette fontaine en béton créée par Gérard Mannoni, installation qui défigure les lieux, et n'a quasiment jamais fonctionné en raison des fuites dans le sous-sol.

Mais sur les formes envisagées par la municipalité nous craignons qu'un enfer ne soit, une fois de plus, pavé des meilleures intentions et ce pour deux raisons majeures :

- 1) Le « *rétro-planning* » annoncé le 18 mars dernier avec des délais extrêmement brefs pour permettre la maturation de cette ambition qui exige la plus haute qualité architecturale possible. Avec un appel d'offres publié en mars dernier, courant jusqu'au 15 juin prochain auprès d'opérateurs commerciaux pour une sélection définitive début juillet 2016 avec une mise en œuvre prévue en 2019, voilà qui peut paraître expéditif ! Sachant qu'une belle image virtuelle en 3D « non contractuelle » ne fait jamais un projet d'architecture concrètement réalisé. (par ex : le palais des congrès sur le parvis de la cathédrale de Rouen, séduisant sur les images mais perclus de malfaçons dans la réalité...)
  
- 2) Ce projet ambitieux semble se résumer à un projet d'immobilier commercial qui devrait être conduit par un opérateur privé dans une logique d'équilibre financier, où l'exigence architecturale se limite à un cahier des charges sans grande consistance. L'opérateur choisi intégrera à ce projet un architecte à sa convenance, qui aura pour première vocation celle de servir l'efficacité du projet commercial, sans avoir nécessairement la haute compétence nécessaire pour réussir une parfaite intégration dans cet espace particulièrement sensible. Rappelons simplement qu'il s'agit rien de moins que de restituer le 4<sup>e</sup> côté d'une ancienne Place Royale, dont la qualité architecturale découle de l'observation de règles d'architecture précises, traduites au fil du temps dans les constructions mises en œuvre jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces règles ont été respectées dans leur esprit lors de la reconstruction ou restauration des édifices touchés lors de la dernière guerre au pourtour des trois côtés préservés.

Bref ! Nous craignons que le cadre proposé, celui d'une maîtrise d'ouvrage à vocation commerciale dominante, ne soit pas adapté à l'importance esthétique et symbolique de l'enjeu. Nous pensons que le respect scrupuleux des prescriptions en terme de hauteur, de volume ou de couleurs extérieures, générées par la réglementation urbanistique en vigueur (PLU ; Site Inscrit et périmètres de protection MH), ne saurait suffire à définir intrinsèquement un projet d'architecture. Celui-ci, plus que tout autre, aura besoin d'un véritable et authentique travail de conception architecturale, prenant en compte les données issues du projet du XVII<sup>e</sup> siècle, en termes de rythmes, de trame et de volumétrie, que ne maîtrisera pas forcément un architecte désigné par un opérateur commercial.

C'est pourquoi, nous proposons que le projet d'architecture soit conçu séparément du projet d'immobilier commercial, que l'enveloppe extérieure soit traitée à part du contenu selon les principes les plus exigeants et les plus rigoureux de sélection architecturale, par exemple, dans le cadre d'un concours du plus haut niveau, à l'instar de ce qui est actuellement pratiqué dans certaines villes allemandes (Berlin et Dresde...) où la question d'achever la reconstruction architecturale des villes massivement détruites pendant la Seconde Guerre Mondiale, bien au-delà du débat idéologiquement dépassé d'interdire ou non le « pastiche », ne saurait être traitée avec désinvolture.

Philippe CLERIS

SPPEF Caen